

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Ministère du Plan et du Développement

**PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT
PND 2021-2025**



TOME 1

DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

IV. SECTEURS PORTEURS DE CROISSANCE

IV.1 Agriculture

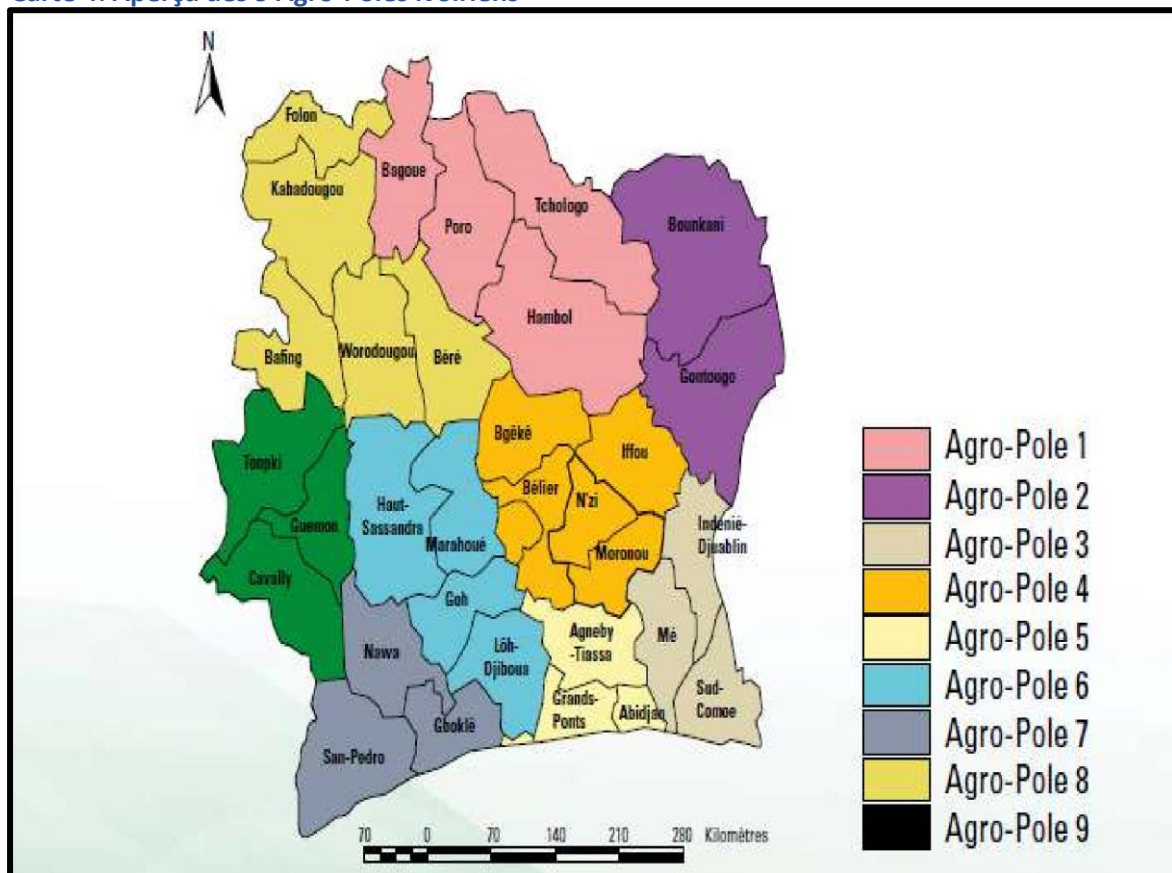
421. Le secteur agricole constitue un pilier majeur de l'économie ivoirienne et représente 19,8% du PIB et plus de 75% des exportations en 2019. En outre, l'agriculture est le principal moyen de subsistance de 2/3 des ménages en Côte d'Ivoire et emploie 65,8% de la population active. Le secteur agricole a été identifié comme une source capitale pour l'auto-emploi, favorisant l'établissement de microentreprises non agricoles, et le développement des zones rurales.
422. La main d'œuvre féminine représente 67% des travailleurs agricoles dont 21,8% sont des chefs d'exploitation (REEA 2015/2016). Les femmes exercent essentiellement dans l'agriculture de subsistance avec une contribution de 60% à 80% de la production alimentaire en 2017. Cependant, elles se heurtent au poids de la tradition et aux stéréotypes quant à l'accès aux ressources productives (terre, intrants, financement...). Et elles sont souvent utilisées comme main d'œuvre familiale dans les exploitations appartenant à leurs conjoints sans rémunération directe.
423. La Côte d'Ivoire dans sa vision d'une transformation structurelle de l'économie agricole, s'est engagée à développer des actions d'amélioration des conditions de vie des acteurs du milieu rural, à assurer la sécurité alimentaire et à professionnaliser les acteurs du secteur agricole. Pour ce faire, des actions visant à promouvoir et à renforcer les systèmes de production agricole seront menées à travers : (i) la sécurisation foncière rurale ; (ii) l'appui à l'amélioration du matériel végétal ; (iii) la diversification des sources de revenus des producteurs ; (iv) l'amélioration des conditions d'exploitation (aménagement, mécanisation, promotion des produits agricoles et appui à la transformation). Le Gouvernement envisage de relever les défis liés aux changements climatiques, à travers la mise en œuvre des actions aussi bien d'adaptation de nos pratiques agricoles que d'atténuation des effets des changements climatiques.
424. Le Gouvernement s'est engagé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement 2016-2020 puis du Plan National d'Investissement Agricole de 2^{ème} génération (PNIA 2) à assurer la création d'une richesse équitablement partagée à l'ensemble des acteurs du monde rural à partir d'une agriculture moderne tournée vers le marché, fortement centrée sur les petits producteurs et respectueuse de l'environnement.
425. Pour ce qui est du PNIA 2, le Gouvernement ivoirien a adopté une approche intégrale et globale dite « d'Agro-Pôles » axée sur l'intégration horizontale de toutes les activités en amont et en aval de la chaîne des valeurs agricole avec le développement des activités connexes. A cet effet, neuf (09) Pôles de développement agricole intégré ou Agro-Pôles sont prévus.

Tableau 6 : Agro Pôles et Filières Prioritaires

Agro-Pôles	Filières Prioritaires
Agro Pôle 1 : Zone Nord	Filières de rente : Anacarde, coton, fruits tropicaux (mangue et banane dessert), canne à sucre, karité Filières vivrières : Maïs, mil, sorgho, riz, maraichers oignons Filières animales : Bovins, ovins
Agro Pôle 2 : Zone Nord Est	Filières de rente : Anacarde Filières vivrières : Igname, maraichers
Agro Pôle 3 : Zone Nord	Filières de rente : Cacao, palmier à huile, hévéa, café, Filières vivrières : Manioc, banane plantain, maraichers Filières animales et halieutiques : Pêche
Agro Pôle 4 : Zone Centre	Filières prioritaires : Anacarde, manioc, riz, maïs, maraicher, pisciculture
Agro Pôle 5 : Zone Sud	Filières de rente : Cacao, palmier à huile, hévéa Filières vivrières : Riz, manioc, maraichers Filières animales et halieutiques : Volaille, pêche
Agro Pôle 6 : Zone Centre Ouest	Filières de rente : Cacao, anacarde Filières vivrières : Riz, manioc, igname
Agro Pôle 7 : Zone Sud-Ouest	Filières de rente : Cacao, hévéa, palmier à huile, café Filières vivrières : Riz, manioc, banane plantain Filières animales et halieutiques : Pêche
Agro Pôle 8 : Zone Nord-Ouest	Filières de rente : Anacarde, coton Filières vivrières : Riz, soja Filières animales et halieutiques : Volaille, pêche
Agro Pôle 9 : Zone Ouest	Filières prioritaires : café, cacao, pisciculture, riz

Source : MINADER, 2019

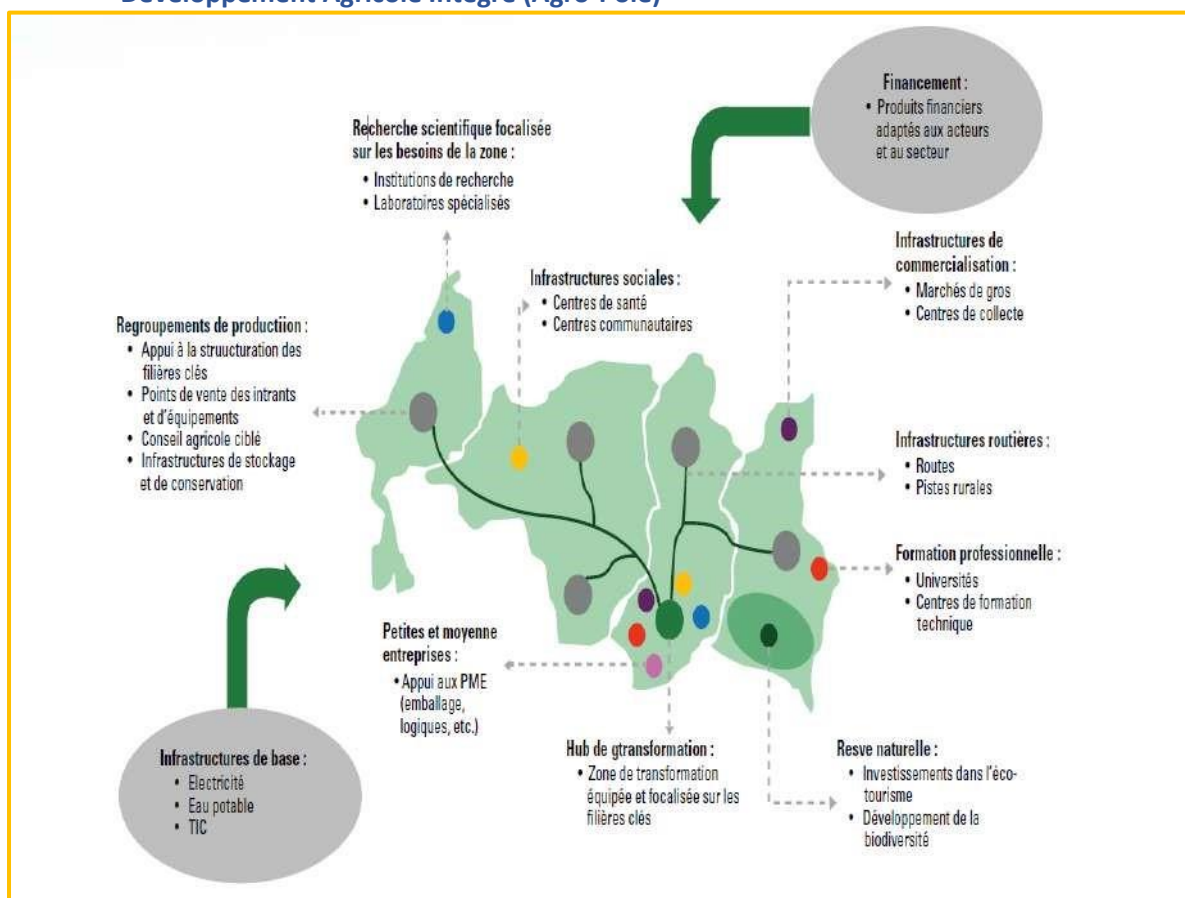
Carte 4: Aperçu des 9 Agro-Pôles ivoiriens



Source : MINADER, 2019

426. L'un de ces Agro-Pôles est en cours d'opérationnalisation et trois (03) autres en phase de préparation avec l'appui technique et financier de la Banque Africaine de Développement (BAD). Il s'agit de l'AgroPôle 4/Agro-Pôle Centre (2PAI-Bélier) en phase de mise en œuvre et des Agro-Pôles 1 (2PAI-Nord), 9 (2PAI-Ouest) et 2 (2PAI-Est) en cours de préparation. Par ailleurs pour les Agro-Pôles 2,3, 5, 6, 8 et 9 des financements additionnels sont à mobiliser. En effet, la mise en œuvre du projet de Développement des Chaines de Valeurs Vivrières (PDC2V) cofinancé par la Banque Mondiale (BM) et l'Etat de Côte d'Ivoire permettra d'adresser les problématiques liées aux filières vivrières dans les AgroPôles 3, 5 et 6.
427. Le début de l'opérationnalisation des Agro-Pôles a permis de relever des conditions supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre réussie du PNIA 2. Il s'agit de conditions relatives au dispositif de préparation, de supervision, de mise en œuvre et de pérennisation des Agro-Pôles.

Graphique 24 : Illustration de la mise en œuvre des programmes du PNIA 2 au niveau des Pôles de Développement Agricole Intégré (Agro-Pôle)



Source : MINADER, 2019

428. Les engagements de l'Etat, portés essentiellement par des réformes structurelles, ont permis d'enregistrer entre 2015 et 2020, des acquis majeurs aussi bien pour les cultures d'exportation que pour le riz et autres cultures vivrières.
429. Au titre des réformes, il est noté : (i) l'adoption et la promulgation de la Loi d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire (LOACI)¹ en 2015 afin de mettre en place le cadre d'intervention dans le secteur agrosylvo-pastoral et halieutique ; (ii) la création de l'Agence pour le Développement de la filière Riz (ADERIZ) par décret n° 2018-10 du 10 janvier 2018 ; (iii) l'adoption en 2017 du décret portant

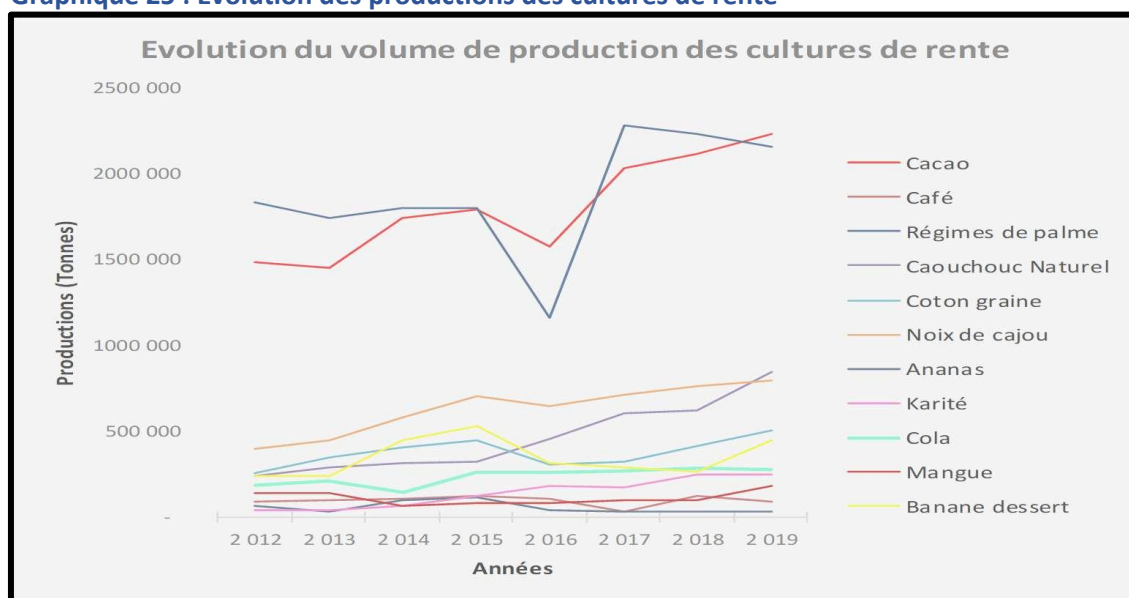
¹ Loi N°2015-537 du 20 juillet 2015 d'Orientation Agricole de Côte d'Ivoire

déclaration de politique foncière rurale ; (iv) la création de l'Agence Foncière Rurale (AFOR) par décret n°2016-590 du 03 août 2016 en vue d'accélérer la mise en œuvre de la Loi sur le foncier rural et d'améliorer le processus d'obtention du certificat foncier et ; (v) la prise du décret n°2020-562 du 8

juillet 2020 portant reconnaissance de l'Organisation Interprofessionnelle Agricole de la filière riz (OIAriz). Ces réformes permettront de renforcer le conseil agricole de manière générale en mettant un accent particulier sur le conseil agricole spécifique aux femmes.

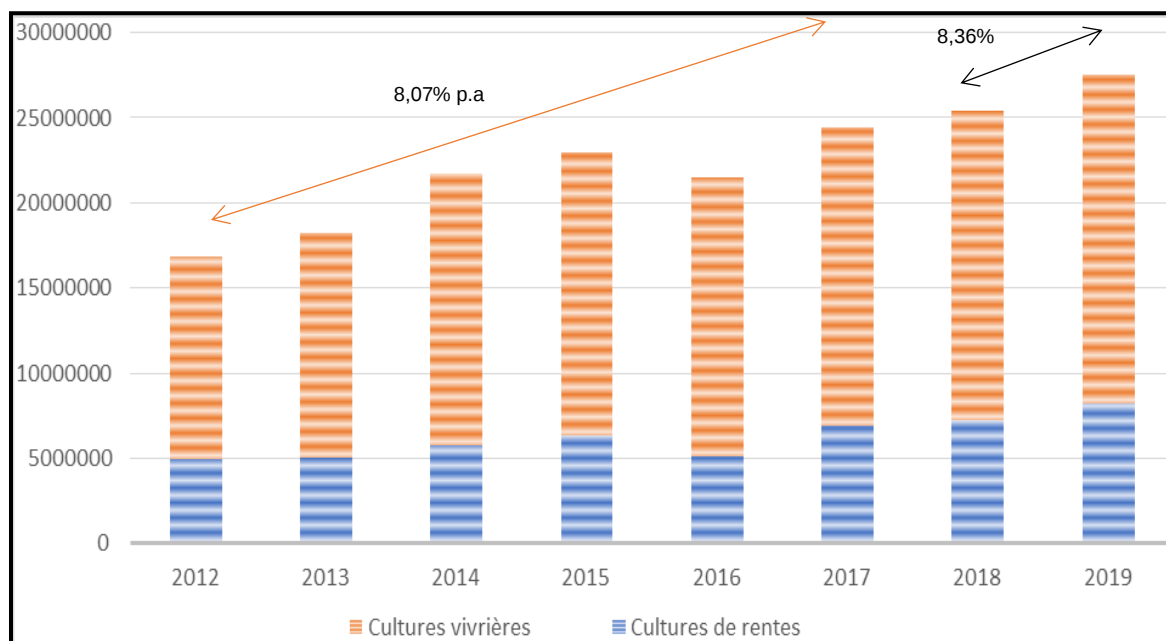
430. Ces réformes ont favorisé l'opérationnalisation des structures de régulation des filières, telles que le café, le cacao, le coton, l'anacarde, le riz, l'hévéa et le palmier à huile. En outre, l'effort d'organisation des acteurs a permis de mettre en place les interprofessions agricoles des filières coton, palmier à huile, oignon, cola, riz et hévéa. Dans la même dynamique, le Gouvernement a garanti aux producteurs un seuil minimum de 60 % du prix CAF pour les filières d'exportation. Ainsi, ce sont environ 9717,8 milliards de francs CFA qui ont été versés de 2012 à 2018 aux producteurs de café-cacao. Entre 2012 et 2017, le revenu annuel perçu a augmenté de 64,7%, avec un taux de croissance moyen annuel de 10,8%.

Graphique 25 : Evolution des productions des cultures de rente



Source : MINADER, 2019

431. L'intensification de lutte contre la contrebande des produits phytosanitaires a significativement contribué à améliorer la productivité des cultures agricoles à travers la mise à disposition de produits phytosanitaires homologués sur le marché. En effet, le volume des produits phytosanitaires illégaux est passé de 40% en 2012 à 15% en 2018.
432. Au titre du renforcement de la productivité et de la compétitivité des produits d'exportation, la production agricole a connu entre 2012 et 2017, un taux de croissance annuel moyen de 8,07% et un taux de croissance de 8,36% entre 2018 et 2019. Ainsi, le volume des produits d'exportation est passé de 4 980 060 tonnes en 2012 à 7 845 169 tonnes en 2019, soit une hausse de 57,53%.



Source : MINADER, 2019

433. Les grandes cultures d'exportation, en raison du renforcement de leur productivité à l'hectare ont connu une évolution notable entre 2016 et 2020. Ainsi, sur la période, la production nationale de cacao est passée de 1 634 424 tonnes à 2 172 665 tonnes, tandis que le volume de noix de Cajou produit enregistrerait une augmentation de 649 587 tonnes à 848 700 tonnes (+ 30.65%). Quant à la production de l'hévéa, elle a évolué de 453 040 tonnes à 949 276 tonnes (+109.53 %), la production de palmier à huile a connu une baisse de 408 554,6 tonnes à 2 346,7 tonnes (-99.43%). S'agissant du coton graine, la production a évolué de 332 421,6 à 506 148,8 (+52.26%), lorsque le volume de cerises de café passait de 105 601 à 83 421,2 (-21%). En outre, les quantités de bananes desserts et d'ananas passaient respectivement de 246 000, et 36 327,8 tonnes à 508 198,4 et 65 156,3 tonnes sur la période de
434. Ces performances ont permis à la Côte d'Ivoire d'être classé dans le peloton de tête au niveau régional et international. Ainsi, en 2019 le pays occupait la première place mondiale au niveau du Cacao, de la noix de Cajou et de la noix de Cola, le premier rang africain et le 5^{ème} rang mondial au niveau de l'hévéa ; 2^{ème} pays africain en matière de production de Palmier à huile ; 3^{ème} pays africain au niveau du Café et du Coton et le 5^{ème} producteur mondial de karité ; 1^{er} exportateur Africain de banane Dessert ; 2^{ème} exportateur Africain d'ananas et 3^{ème} exportateur mondial de mangue vers l'Union Européenne (UE).
435. S'agissant du riz et des autres cultures vivrières qui représentent 57% du PIB agricole et 48% des emplois agricoles, les productions (autres que le riz) ont connu une augmentation globale de 59,06% de 2012 à 2019.
436. En ce qui concerne le riz, le gouvernement a mis en priorité la maîtrise de l'eau, l'aménagement des superficies cultivables. Ainsi, 326 495 ha en 2020 dont 23 618 ha de parcelles irriguées et 302 877 ha de plaines et bas-fonds contre une superficie totale de 127 673 ha 2018. Ce qui a permis de produire
437. Ces efforts ont permis de couvrir 60% des besoins de consommation au niveau national en 2019 contre 44% en 2020 en raison de la pandémie de Covid-19. Pour la transformation du riz paddy, une centaine d'unités de transformation d'une capacité de 2 t/h chacune a été acquise et cédée aux Petites et Moyennes Entreprises Agricoles (PMEA). En outre, le financement de trente usines d'une capacité 5

Graphique 26 : Evolution des productions agricoles entre 2012 et 2019 référence.

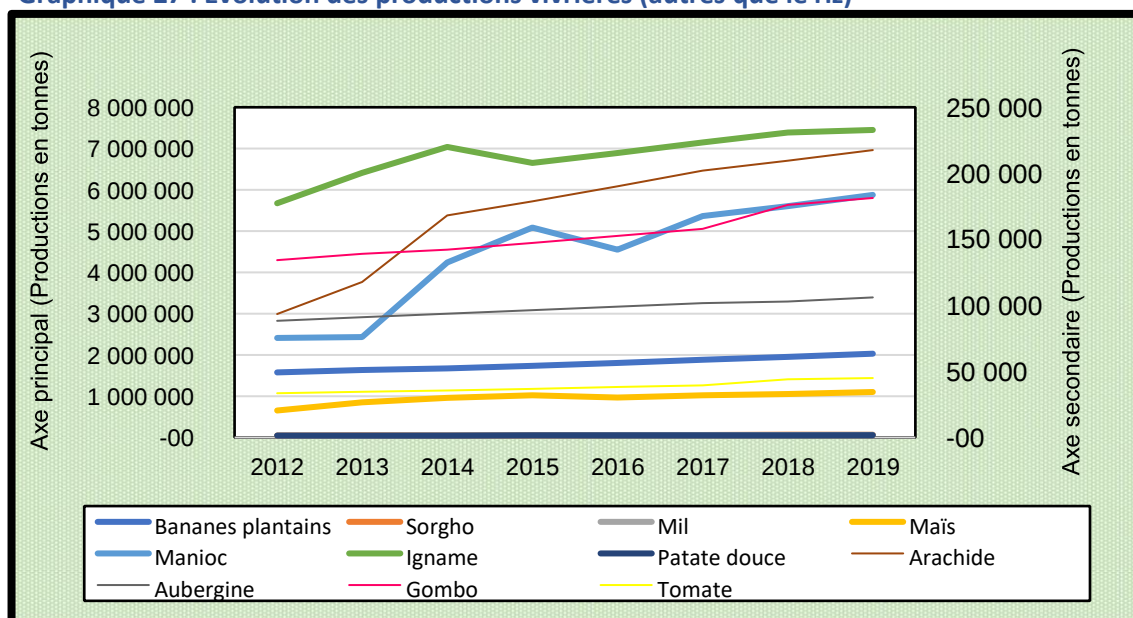
1 481 182 tonnes de riz Paddy avec un volume de 962 768 tonnes de riz blanchi.

¹⁴ Financement BOAD, Banque Mondiale, FIDA, Don Chinois

t/h chacune a été obtenu auprès d'EXIM BANK INDE. Seize de ces usines ont été livrées parmi lesquelles quatre (04) cédées au secteur privé sont en cours d'exploitation et douze en cours de cession.

438. Les productions vivrières autres que le riz ont également connu une augmentation globale de 59,06% de 2012 à 2019, avec une hausse du volume de production de l'ordre de 7% en moyenne par an. Ainsi, le volume de productions des racines et tubercules est passé de 9 710 932 de tonnes à 15 414 911 de tonnes. Concernant les céréales et légumineuses, leurs productions sont passées de 845 982 tonnes à 1 452 529 de tonnes et celles des produits maraichers ont évolué de 256 134 tonnes à 332 402 tonnes (cf. Graphique 27).

Graphique 27 : Evolution des productions vivrières (autres que le riz)



Source : MINADER, 2019

439. Des revenus estimés à 20 602, 6 909 milliards de FCFA ont été perçus par les producteurs des cultures vivrières sur la période 2012-2018. Par ailleurs, les initiatives mises en œuvre ont permis de réduire le niveau d'insécurité alimentaire avec une éradication quasi-totale de l'insécurité alimentaire sévère. A l'échelle nationale, 10,8% des ménages ruraux sont en insécurité alimentaire modérée en Côte d'Ivoire et 0,1% sous la forme sévère.
440. Les interventions du Gouvernement ont également porté sur : (i) la mécanisation et la modernisation des exploitations (trois centres motorisés dédiés à la filière coton grâce au financement de l'AFD, et le développement d'autres cultures associées ainsi que la mise à disposition d'une cinquantaine de tracteurs aux acteurs du secteur); (ii) le renforcement de l'accès au financement, avec la mise en place de lignes de financement au profit des exploitants agricoles et ; (iii) la digitalisation des services agricoles pour soutenir la modernisation du secteur.
441. Au niveau des chaînes de valeur de la noix de cajou, de nouvelles pépinières et plantations privées ont été créées. L'émergence de protocoles de recherche pour la transformation de la pomme de cajou

constitue une avancée notable dans le cadre de la valorisation des produits dérivés de cette spéculation. Dans la dynamique de promouvoir la transformation locale et d'encourager le secteur privé à investir dans la transformation de l'anacarde, le Gouvernement a pris des dispositions spécifiques. Il s'agit notamment de : (i) l'octroi d'une subvention à la transformation ; (ii) la mise en place d'un système de récépissé d'entreposage ; (iii) la garantie d'approvisionnement régulier des transformateurs à hauteur de 15% du volume de production locale et ; (iv) la mise en place du fonds d'amorçage dans les banques locales.

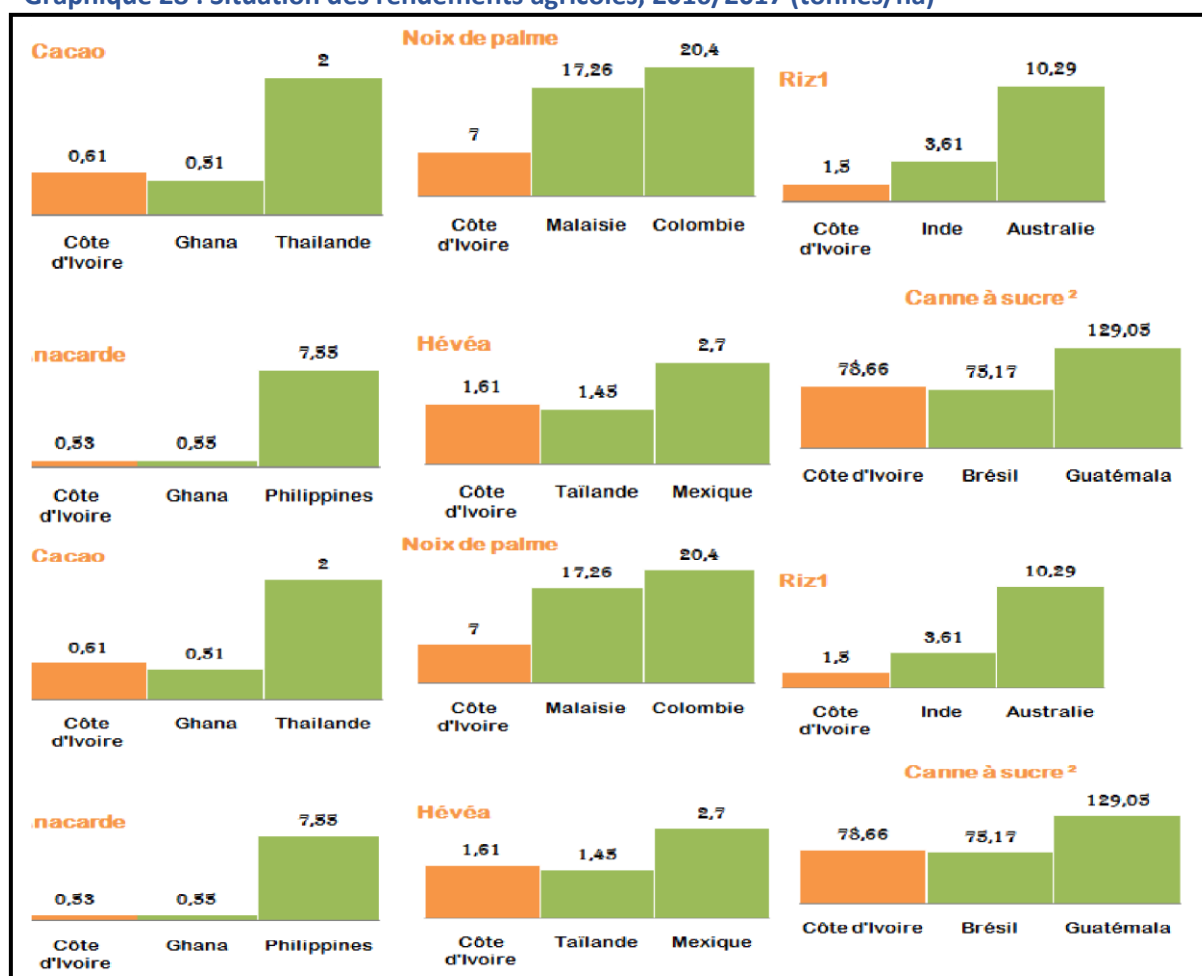
442. Malgré les performances observées ces dernières années, le secteur agricole reste confronté à des difficultés majeures.
443. Au titre des cultures d'exportation, les rendements n'ont pas connu une amélioration significative et demeurent relativement peu compétitifs. L'accroissement des rendements des filières d'exportation reste modeste (1% par an), avec un ralentissement observé sur la plupart des filières agricoles après 2015. Cet accroissement est lié en partie à des capacités de recherche insuffisantes, au faible encadrement et à la faible professionnalisation des acteurs du secteur. Le niveau modeste de productivité des cultures d'exportation est également dû au vieillissement du verger et des producteurs, à la diminution de la main d'œuvre agricole et à la propagation du Swollen Shoot, maladie virale du cacaoyer, et surtout aux effets du changement climatique.
444. La faible résilience face aux chocs externes du secteur agricole a entraîné durant la campagne 2017/2018, une inversion des dynamiques précédentes, concernant le revenu brut global perçu par les producteurs de cacao. Ce revenu s'élevait environ à 1 356 milliards de FCFA, contre 2024 milliards de FCFA sur la campagne 2016-2017, soit une baisse de 33% en raison de la chute drastique des cours internationaux du cacao.
445. De plus, les opportunités de création de valeur ajoutée par la transformation des produits sont peu exploitées ; ce qui limite la compétitivité des exportations ivoiriennes. Cette compétitivité est également entravée par la faible conformité aux normes de qualité ou de marques de produits destinées à être vendues à l'international. À titre d'exemple, seules 38% de la production de coton destinées à l'exportation en 2010 étaient conformes aux normes internationales.
446. Pour assurer une durabilité de la production agricole, le Gouvernement a entrepris des initiatives de protection de la forêt et des ressources naturelles en mettant en place un système de traçabilité du cacao en vue d'améliorer les revenus et la résilience des producteurs et réduire la déforestation. Il a également adopté un nouveau code forestier, qui fournit un cadre réglementaire pour la mise en œuvre de sa politique forestière visant à promouvoir les partenariats public-privés pour la gestion forestière, l'agroforesterie et la sécurité du mode de possession des arbres.
447. En outre, pour faire face aux défis de la durabilité de l'économie cacaoyère, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'instruments juridiques et institutionnels nationaux et internationaux pour la protection des enfants contre le travail à abolir. En outre, le Gouvernement a mis en place le Comité National de Surveillance des Actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants². De même, les acteurs de la chaîne de valeurs du cacao ont consenti d'importants investissements pour développer et appuyer les programmes de durabilité, qui comportent des volets relatifs à la lutte contre le travail des enfants. Les actions combinées de l'Etat, des partenaires au développement et de la société civile ont permis une baisse considérable du phénomène dans la filière cacaoyère.
448. En ce qui concerne la transformation des productions agricoles, bien que des efforts aient été faits pour stimuler la première transformation (cacao, anacarde) faisant de la Côte d'Ivoire le premier pays broyeur de cacao au monde, la valeur ajoutée et les emplois associés à cette activité demeurent limités. Ainsi, les taux de transformation du cacao, de l'anacarde, de la mangue respectivement de

² Présidé par la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire, Madame Dominique OUATTARA

33%, 6,5% et environ 3% en 2018 restent en deçà des prévisions fixées pour 2020 (50% de cacao, 50% d'anacarde et 5% de mangues).

449. Malgré les mesures d'incitation fiscales et l'octroi de primes à la transformation locale, pour les produits tels que le cacao et les noix de cajou (400 FCFA/Kg d'amande produite), seulement 7% de la production d'anacarde sont transformés au niveau national. Cette situation révèle par ailleurs la faible intégration des productions agricoles le long des chaînes de valeur et appelle davantage au renforcement de l'environnement des affaires. En outre, bien que l'approvisionnement des industries de transformation ait progressé en quantité et en qualité, le potentiel agro-industriel du pays reste à développer notamment au niveau de la deuxième transformation et de la distribution des produits finis aux consommateurs, où sont concentrés la majorité des gains.

Graphique 28 : Situation des rendements agricoles, 2016/2017 (tonnes/ha)



Source : MINADER sur la base des données de FAOSTAT, 2018

450. Le riz et les autres cultures vivrières, font face aux pertes post-récoltes dues à une insuffisance d'infrastructures de conservation et de transformation des productions et à l'absence d'un circuit de commercialisation bien organisé. De fait, le pays manque d'entrepôts à température et humidité contrôlées de façon à préserver la qualité des produits agricoles avant leur exportation et/ou transformation ou avant qu'ils atteignent les consommateurs locaux. Les pertes de produits agricoles

se chiffrent entre 30% et 40%. En effet, la banane plantain, le manioc, l'igname, les légumes la mangue et le riz enregistrent, en moyenne chaque année 30% à 40% de perte.

451. Le faible niveau de productivité constaté dans la majorité des filières végétales s'explique par une sousexploitation des parcelles de terre liée au manque de financement, de disponibilité et de sécurisation foncière, de mécanisation, de main d'œuvre, d'intrants et de techniques agricoles améliorées. Les faibles rendements observés découlent de l'utilisation insuffisante des techniques modernes de production avec l'usage limité d'intrants de qualité et d'équipements modernes (tracteurs, systèmes d'irrigation).
452. En effet, la terre est l'actif productif principal des ménages ruraux en Côte d'Ivoire. L'insécurité concernant le droit de propriété qui prévaut sur les terrains et autres biens, limite la productivité agricole et l'activité économique, à cause du risque d'expropriation et de la non reconnaissance des droits locaux d'exploitation de la terre, qui freinent l'incitation à investir, limitent l'activité du marché foncier et empêchent la cession des terres (par exemple par la vente ou la location) aux utilisateurs les plus productifs et ; le recours limité aux garanties exigées pour l'accès au crédit réduit les investissements productifs.
453. Concernant le foncier rural, les financements pour la mise en œuvre de la politique ont été accrus avec les appuis de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, de l'Agence Française de Développement et de la Banque Africaine de Développement.
454. La réforme au niveau du foncier rural et l'opérationnalisation de l'AFOR ont permis de délimiter au total 2 460 territoires de villages sur 8 571 villages que compte la Côte d'Ivoire et ce sont 6 123 certificats fonciers qui ont été délivrés en 2019, représentant 1,5% de la superficie des terres rurales contre 969 en 2015. Ce taux quoique évolutif, reste très faible et devra être sans cesse amélioré en capitalisant les leçons apprises de la mise en œuvre des programmes et de l'opérationnalisation de l'AFOR.
455. Par ailleurs, le niveau d'utilisation des engrais reste encore faible, avec une quantité de 20 kg/ha de terres arables. De même, le niveau d'équipement en systèmes d'irrigation des terres arables et cultures permanentes se situe à 0,4% ; ce qui traduit le faible niveau de mécanisation de l'agriculture ivoirienne. La faible productivité vivrière est tout aussi due à l'insuffisance du transfert de technologies en milieu paysan, et la faible diffusion des variétés à haut rendement à grande échelle.
456. En outre, l'analyse du secteur agricole montre un faible niveau d'alphabétisation des producteurs (le taux d'analphabétisme est supérieur à 50% en zone rurale), ce qui pourrait représenter un handicap dans la gestion moderne des exploitations.
457. Les agriculteurs rencontrent aussi des difficultés à écouler leur production à cause du manque d'infrastructures de commercialisation et de conservation (marchés, centres de groupage, mauvais état des routes). De plus, ils sont confrontés à un accès limité aux informations fiables de marché et à un faible niveau de transformation de leurs produits.
458. Concernant l'accès au financement, le secteur agricole ne bénéficie que de 6% du crédit bancaire et de 9,5% du crédit de la microfinance dont la grande partie est accordée aux acteurs des filières d'exportation. Il est confronté à deux (02) principaux défis à relever pour accéder au financement et à l'investissement privé : (i) l'adéquation entre la demande de financement spécifique aux profils et besoins des acteurs du secteur et les types de produits et services financiers offerts et ; (ii) l'exigence de renforcer l'environnement des affaires spécifiques au secteur agricole, en vue de relever le niveau d'investissement du secteur privé.
459. En effet, les institutions de financement manquent de capacités leur permettant d'apprécier et d'évaluer le risque lié au financement des activités agricoles. Le faible niveau de professionnalisation

des acteurs (éducation financière...) inhibe en partie leurs capacités à fournir aux institutions de financement toutes les informations nécessaires.

460. La rémunération de la main d'œuvre agricole est faible en Côte d'Ivoire. En effet, le salaire minimum agricole garanti (SMAG) est fixé à 36 000 francs CFA par mois, en deçà du salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) fixé à 60 000 francs CFA. Ainsi, au niveau des exploitations, l'insuffisance de la main d'œuvre agricole devient grandissante, en raison du vieillissement de la population agricole et de l'exode des jeunes.
461. Dans le domaine de l'environnement et du changement climatique, la Côte d'Ivoire reste vulnérable avec des impacts à divers niveaux. Le pays subit les aléas liés à une exploitation à échelle croissante de ses ressources naturelles, une réduction drastique du couvert forestier entraînant une perte de la biodiversité, une pollution de l'air, des eaux et du sol et la mise en danger de plusieurs espèces et zones protégées. L'agriculture ivoirienne continue donc d'être à la fois victime et responsable de la dégradation de l'environnement du fait du défrichage de terres agricoles, mais aussi du développement de l'industrie du bois.

La déforestation est principalement due à l'expansion rapide des terres cultivées, dont le principal moteur est le cacao, en particulier dans le sud-ouest où se trouvent la plupart des forêts restantes de la Côte d'Ivoire. Le pays fait donc face à un cercle vicieux, où la réduction du couvert forestier accroît la vulnérabilité de l'agriculture, moteur essentiel de l'économie ivoirienne.
462. Les forêts ivoiriennes constituent un atout particulièrement vulnérable. En effet, la Côte d'Ivoire a perdu plus de 70% de la superficie de son couvert forestier entre 1960 et 2015, passant de 12 millions d'hectares en 1960 à 3,4 millions d'hectares en 2015 (FAO/BNETD, 2016), soit un taux de couverture forestière résiduelle de 11%, avec pour résultat d'augmenter la vulnérabilité des sols au changement climatique et de réduire la capacité des écosystèmes à absorber les émissions de gaz à effet de serre.
463. L'importance d'une gestion des ressources naturelles et d'un développement durable ne peut que croître, car les effets du changement climatique ne feront que s'aggraver et exacerberont les défis existants. Il est donc impératif que le pays agisse immédiatement pour renforcer sa résilience face aux risques environnementaux et aux changements climatiques.
464. On constate le dérèglement de la segmentation des saisons qui entraîne des catastrophes naturelles entre autres les inondations, les longues sécheresses, l'invasion et la pullulation des ravageurs notamment les mouches, l'irrégularité du régime pluviométrique. Ces effets combinés à une faible maîtrise de l'eau impactent négativement les itinéraires techniques et de fait, le niveau de production des cultures.
465. Ainsi, avec la problématique du changement climatique, il apparaît nécessaire d'adopter de nouveaux modes de production incluant la préservation des ressources naturelles et la restauration du couvert forestier permettant d'accroître significativement les rendements en vue du succès d'une réelle transition agro-écologique, à l'instar des pays d'Asie et du Brésil.
466. De façon générale, le secteur de l'agriculture reste confronté aux défis suivants : (i) l'amélioration du niveau de productivité et la promotion de système de maîtrise de l'eau ; (ii) l'accroissement de la valeur ajoutée des productions agricoles avec une intégration le long de la chaîne de valeur ; (iii) la sécurisation foncière rurale ; (iv) l'accès au financement et l'amélioration de la participation du secteur privé ; (v) la réduction des pertes poste récolte ; (vi) l'amélioration des services agricoles (Recherche, Formation et encadrement) et ; (vii) la professionnalisation des acteurs du secteur rizicole.